



ARRETE MUNICIPAL

Arrêté de Police N° 2022/104

Objet : Abroge l'arrêté Municipal n°2021/33 en date du 15 Avril 2021 portant sur la fermeture d'une partie du canyon de la Maglia.

Le Maire de la Commune de BREIL-SUR-ROYA,

- Vu l'article L 2212-2 du code général des collectivités territoriales
- Vu l'arrêté Préfectoral n°216_852 portant réglementation de la pratique du canyoning dans les Alpes Maritimes
- Vu le code de l'environnement
- Vu le code du sport
- Vu le rapport du Comité Territorial des Alpes-Maritimes FFME en date du 31 mai 2022

-Considérant que les travaux de sécurisation ont été effectués

ARRETE

Article 1 : L'arrêté Municipal n°2021/33 en date du 15 Avril 2021 portant sur la fermeture d'une partie du canyon de la Maglia, est abrogé.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Breil-sur-Roya.
- Monsieur le Chef des Services Techniques de Breil-sur-Roya.
- Monsieur le Président de la Fédération française Montagne Escalade des Alpes Maritimes

Fait à Breil-sur-Roya le 2 Juin 2022



Le Maire

Sébastien OLHARAN